Compte rendu – CSA Académique – 12 avril 2023

Présent·es : ~~E. Ethis (recteur),~~ M. Lamotte d'Incamps (SG), V. Larzul (SG-adjoint), R. Lagarrigue (SG-adjoint), Karine Bister (Cheffe DIVE), M. Teulier (DASEN 35), P.Koszyk (DASEN 22),
Esnault (DASEN 29)
M. Teulier (DASEN 35)

DP SUD Éducation Bretagne (voir en PJ contre les attaques de l'extrême-droite) + UNSA Éducation
Soutien de CGT Educ'Action Bretagne, FSU, UNSA Education et SGEN-CFDT Bretagne à la déclaration de SUD Educ : appel à un soutien fort de monsieur le recteur.

Le DASEN 56 est absent : la SG fera le point avec lui sur les mesures prises pour vendredi au lycée Dupuy de Lôme de Lorient.

1 – Procès Verbal

PV du 23 janvier toujours en phase de relecture...donc pas soumis au vote.

2 – Préparation de la rentrée

2.1 - BOP 141 : Agents administratifs / gestion comptable

- **Filière comptable**

Pas de modification au projet soumis au CSA de mars
=> 2 emplois implantés au lycée Ploërmel 1a et 1b ; 2 demi-renforts au lycée Marie Le Franc à Lorient et GLG Hautes Ourmes

=> 8 ETP agent.es comptables dans établissements pour soutenir le déploiement du logiciel OPAL : effort de formation à fournir et soutien sur sites : soutien pour adjoint gestionnaire et sphères agents comptables
Cela correspond à 2 profils de postes différents par département environ
élaboration des 2 fiches de poste en cours puis recrutement

<u>Situation spécifique abordée :</u>
Gestionnaires lycée Maupertuis de Saint-Malo : suppression d'une demi-poste ; or, ce lycée correspond à 2 établissements + un GRETA avec double tâches pour les opérations de gestion : agentes en difficulté dans ce lycée ; les difficultés vont s'accentuer avec OPAL : 2 CA avec 2 RNE ; mais le rectorat le compte comme un seul ; il faut ré-étudier la situation : il y a 2 agentes affectées

en LGT mais elles effectuent des tâches pour le LP ; suppression du demi-poste à la rentrée 2022 qui a entrainé un alourdissement de la charge de travail.

M. Larzul (SG adjoint) : situation que l'on retrouve dans d'autres lycées ; aller vers une simplification ; se poser à terme la question du maintien de 2 CA à Maupertuis.

➔ **Vote : contre à l'unanimité des représentant.es des organisations syndicales (mais adopté)**

- **Filière Labo**

Pas de suppression de poste mais des transferts de supports au niveau académique

-1 poste réseau :
-1 poste au Lycée Joliot Curie : transféré au lycée Simone Veil de Liffré
- 0,5 poste au lycée Ernest renan de Saint-brieuc : transféré au lycée Eugène Freyssinet de Saint-Brieuc

➔ **Vote : contre à l'unanimité des représentant.es des organisations syndicales (mais adopté)**

- **Filière Documentation**

- Création de 2 demi-postes à EREA Hollander-Lafon
- annulation de 2 fermetures de postes prévue : maintien des postes au lycée Rabelais et Ernest Renan de Saint-Brieuc

Organisations syndicales : satisfaction de ces décisions mais rappellent qu'il faut abonder des moyens supplémentaires en documentation car problème de remplacements des Prof-Doc

➔ **Vote : abstention à l'unanimité des représentant.es des organisations syndicales (mais adopté)**

- **Filière Infirmier**

- Annulation de la fermeture du demi-poste au lycée de Loudéac
- Ouverture d'un demi-poste au CLG de la Guerche de Bretagne est annulée

➔ **vote : 4 votes contre (CGT SUD UNSA CFDT) ; 5 abstentions (FSU) : adopté**

- **Filière Psy-EN**

- Suppression de 0,5 ETP de suppléance pour les Psy EN : CIO de Vannes

➔ **Vote : contre à l'unanimité des représentant.es des organisations syndicales (mais adopté)**

3 – Questions diverses

- **Prélèvements des journées de grève**

Rappel au courrier IS sur retenues sur salaires : demande d'un échelonnement et d'un prélèvement maximum à 2 jours/mois.

Secrétaire générale : il n'y a pas eu de retenues sur salaire sur le mois d'avril car problèmes techniques pour mars et avril mais prélèvement prévu pour la paye de mai.
Prélèvement académique habituel sur 4 jours et le MEN s'est positionné sur 4 jours.
Je n'ai pas de positionnement arrêté sur la question mais besoin d'une visibilité sur les personnes très grévistes pour éviter les étalements trop longs.

Les OS demandent de ne pas aller au-delà de 2 jours. Le problème technique ne doit pas pénaliser les collègues grévistes avec des prélèvements trop lourds en mai et juin.

Secrétaire Générale : nous payons les communes pour effectuer le SMA donc il va y avoir un prélèvement ; si tous les grévistes sont à 10 jours de grève maximum ; il n'y aura pas de problème pour limiter les prélèvements à 2 jours par mois, mais s'il y a beaucoup de grévistes à plus de 10 jours de grève, ce sera plus difficile d'échelonner et d'étaler trop longtemps dans le temps .

Les OS demandent aussi de regarder les statuts et les salaires des personnes grévistes, notamment pour les personnels précaires comme les AED, AESH et non-titulaires : 2 jours ou 4 jours prélevés sur un mois, ce n'est pas la même chose.

L'intersyndicale demande une réponse au courrier qu'elle a envoyé à ce sujet.

- **Désignations des représentant.es pour le CAEN et comités médicaux départementaux : candidats à désigner à l'échelle académique ou départementale ?**

Secrétaire Générale : nous sommes toujours en attente de cadrage.

M.Larzul : plutôt pour la fin de l'année donc pour le CAEN « bilan »

- **Calendrier des instances ?**

Le Calendrier prévu qui sera envoyé à la rentrée des vacances de printemps pour les GT qui n'ont pas pu encore se tenir

- GT préparation 1er degré demandé par les OS : prévoir sur une journée commune à un CSA

- GT AED / circulaire CDIsation publiée par académie de Rennes : difficulté à s'approprier le schéma
+ problème de l'accès à l'ARE en cas de refus de renouvellement : la SG considère que le refus de renouvellement est considéré démission selon le rectorat
lecture de Pôle Emploi : non renouvellement volontaire de l'emploi vu comme une démission : pb juridique.
+ CDIsation ne se fait pas systématiquement sur la quotité du CDD

- **Remontées d'agressions sexuelles**

SG : il n'y en a pas tant ; il y a une activité sur ce sujet ; les mesures conservatoires sont prises quand elles sont nécessaires ; rectorat privilégie toujours l'intérêt de l'élève puis ensuite celui des personnels ; sur les cas d'agressions sexuelles , c'est une infraction pénale ; le rectorat prend des décisions en concertation avec la justice et la police ; parfois la police dit « ne faite rien surtout » le temps de l'enquête : dans ce cas, le rectorat ne prend pas de mesures conservatoires car le personnel incriminé pourrait détruire les preuves mais une vigilance à protéger et accompagner les victimes ; et parfois il y a des doutes ; mais dans les cas de signalements de VSS : ça remonte en général très vite et très haut dans l'administration.
besoin de lancer des enquêtes administratives différemment de la police
Beaucoup d'agent.es ne souhaitent pas lever l'anonymat ; dans ce cas, l'enquête s'arrête.
Lors de la levée de l'anonymat : mesures conservatoires peuvent être prises pour protéger les personnes qui ont fait les signalements mais pas systématique.

Mesures conservatoires = suspension : c'est un risque aussi pour la santé de la personne incriminée
La SG redit que parfois la police demande expressément de ne pas agir et de laisser l'enquête se faire ; parfois le rectorat et l'inspection académique n'ont pas le retour du parquet et les procédures extrêmement longues.